

Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6066

commission principale : domaine et administration générale

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Autorisation donnée à l'Etat (ministère de la défense) de déposer une déclaration de travaux relative à l'implantation d'un transformateur EDF, sur une parcelle communautaire qu'il se propose d'acquérir 106, boulevard Pinel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Suivant un acte authentique du 27 mai 1998, la Communauté urbaine s'est rendue propriétaire de l'immeuble que possédait mademoiselle Boyer, situé 106, boulevard Pinel à Lyon 3°, lequel était concerné notamment par la réserve V3 au plan d'occupation des sols pour l'élargissement de ladite voie.

Il s'agissait à l'époque d'un bâtiment de trois niveaux, à usage commercial et d'habitation, ainsi que de la parcelle de terrain comportant ladite construction et cadastrée sous le numéro 9 de la section BX pour une contenance de 503 mètres carrés.

Le bâtiment en cause ayant été démoli à la fin de décembre 1999, des négociations ont été entreprises entre la Communauté urbaine et l'Etat (ministère de la défense) en vue de la cession à ce dernier de la parcelle communautaire de 423 mètres carrés constituant le délaissé hors alignement du boulevard Pinel et faisant l'objet de la réserve n° 10 au plan d'occupation des sols pour l'extension de l'hôpital militaire Desgenettes.

Or, l'Etat (ministère de la défense) vient de manifester son intention de faire procéder à l'implantation d'un transformateur EDF sur le terrain communautaire qu'il se propose d'acquérir 106, boulevard Pinel à Lyon 3° et, de ce fait, a demandé à la Communauté urbaine l'autorisation de déposer une déclaration de travaux relative à cette affaire.

En effet, le transformateur EDF qui alimente en énergie électrique l'hôpital militaire Desgenettes est installé actuellement dans un local servant de poste de livraison et de comptage.

Il convient de préciser que son transfert sur le terrain communautaire en cours d'achat par l'Etat (ministère de la défense) permettrait d'assurer une plus grande autonomie et une sécurité nécessaires à son fonctionnement ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'acte authentique d'acquisition passé par la Communauté urbaine le 27 mai 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise l'Etat (ministère de la défense) à déposer la déclaration de travaux et à entreprendre toutes formalités administratives nécessaires à l'implantation du transformateur EDF sur le terrain communautaire situé 106, boulevard Pinel à Lyon 3°, étant précisé que cette autorisation ne permet pas de commencer les travaux et ne laisse pas préjuger des conditions financières de cession du bien dont il s'agit.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,